

DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 40

Présents : 29

Qui ont pris part à la délibération: 37

## DATE DE LA CONVOCATION

5 avril 2019

## DATE D'AFFICHAGE

5 avril 2019

OBJET DE LA DELIBERATION  
N°70/2019*Commande publique/Eau*Avenant au marché  
n°2018-14 pour la  
réhabilitation des réservoirs  
d'eau potable des Alpilles et  
des Antiques à Saint Rémy  
de Provence

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la Communauté de communes VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Séance du 11 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Et le onze avril,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de cette Communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle agora de Maussane-les-Alpilles, sous la présidence de M. Jack SAUTEL, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**Présents :** Mmes et MM. Danièle AOUN, Michel BLANC, Patrice BLANC, Michel BONET, Maryse BONI, Christian BONNAUD (suppléant de M. Michel FENARD), Marie-Pierre CALLET, Pascal DELON, , Michel GALLE, Christine GARCIN-GOURILLON, Gérard GARNIER, Régis GATTI, Laurent GESLIN, Jacques GUENOT, Jean HALDY, Françoise JODAR, Jacques JODAR, Patricia LAUBRY, Pascale LICARI, Aline PELISSIER, Gisèle PERROT-RAVEZ, Inès PRIEUR DE LA COMBLE, Alice ROGGIERO, Jean-Denis SANTIN, Jack SAUTEL, Sylvette SCIFO-ANTON, Benoît VENNIN, Denise VIDAL, Bernard WIBAUX.

**Excusés :** Mmes et MM. Nadia ABIDI, Gilles BASSO, Michel CAVIGNAUX, Hervé CHERUBINI, Yves FAVERJON, Anne GAZEAU-SECRET, Stephan GUIGNARD, Pierre GUILLOT, Chantal LEMOIGNE, Jean MANGION, Henri MILAN

**Procuration :**

- de Madame Nadia ABIDI à Madame Françoise JODAR
- de Monsieur Gilles BASSO à Madame Marie-Pierre CALLET
- de Monsieur Michel CAVIGNAUX à Madame Alice ROGGIERO
- de Monsieur Yves FAVERJON à Madame Patricia LAUBRY
- de Madame Anne GAZEAU-SECRET à Monsieur Michel GALLE
- de Monsieur Pierre GUILLOT à Madame Danièle AOUN
- de Madame Chantal LEMOIGNE à Monsieur Régis GATTI
- de Monsieur Jean MANGION à Monsieur Jacques JODAR

Secrétaire de séance : Laurent GESLIN

**La séance se poursuivant...** Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président rappelle à l'assemblée que le marché n°2018-14, relatif à la réhabilitation des réservoirs d'eau potable des Alpilles et des Antiques à Saint Rémy de Provence, a fait l'objet d'une publicité le 19 septembre 2018.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président précise à l'assemblée que, suite à l'ouverture des plis du 17 octobre 2018, le marché a été notifié à l'entreprise EUROJOINTSARL le 18 janvier 2019 pour le lot N°1 « travaux de réhabilitation du génie civil », pour un montant global de 394 727.50 € HT, dont 174 477.50 € HT pour la tranche ferme et 191 030.00 € HT pour la tranche optionnelle.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président ajoute que dans le cadre des travaux, l'entreprise EUROJOINT a découvert à l'issue du décaissement du remblai présent sur la galerie technique de la cuve une canalisation fracturée et enterrée en fibrociment servant d'évent.

L'impact de la présence d'amiante modifie l'organisation des travaux en termes de faisabilité, de délais et in fine de coût.

EUROJOINT est titulaire des habilitations pour effectuer le retrait, la mise en décharge de cette canalisation et la pose d'une nouvelle canalisation en fonte.

Le devis proposé par EUROJOINT pour réaliser ces travaux supplémentaires est de 8 000.00 € HT soit 9 600.00 € TTC.

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la Communauté de communes VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Séance du 11 avril 2019  
(Suite)• **Montant initial du marché public ou de l'accord cadre**Montant global HT lot N°1 : **394 727.50 € HT** (473 673.00 € TTC)  
dont montant HT tranche ferme Lot N°1 : **174 477.50 € HT** (209 373.00 € TTC)• **Montant de l'avenant**Montant HT : 8 000.00 €  
Montant TTC : 9 600.00 €  
Pourcentage de hausse introduit par l'avenant sur le montant global  
du marché : **2.03 %**  
Pourcentage de hausse sur le montant de la tranche ferme du lot N°1 : **4,59 %**• **Nouveau montant du marché public ou de l'accord cadre**Montant global HT lot N°1 : **402 727.50 € HT** (483 273.00 € TTC)  
dont montant HT tranche ferme Lot N°1 : **182 477.50 € HT** (218 973.00 € TTC)Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président indique que le marché doit faire l'objet d'un avenant.Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président et en avoir délibéré décide :

- **de consentir** à la mise en œuvre de cet investissement, sous forme d'un avenant au marché de travaux n°2018-14,
- **d'autoriser** la prolongation de la durée de la tranche ferme du marché de 1 mois pour tenir compte du délai maximum de validation du plan de retrait par les organismes professionnels et sociaux concernés,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces destinées à la réalisation de ce projet.

Par : **POUR : 37 voix** – unanimité des suffrages exprimés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Jack SAUTEL